

Mémoire

Construction de l'oléoduc Pipeline St-Laurent

M. Claude Lambert

Je suis propriétaire d'une terre à bois, dans la municipalité de Dosquet, dans la MRC de Lotbinière. Elle va être traversé par le pipeline St-Laurent. Pour la présentation de notre mémoire, j'ai décider de vous énoncer toute mes inquiétude concernant le projet du pipeline St-Laurent.

Quand on a commencer à attendre parler du pipeline St-Laurent, la première chose qui nous est venue à l'idée, le déversement d'essence de plus de 6000 litres d'un réservoir de pétrole Ultramar survenue le 28 Mai 2002, chez M.Lucien Ferland et sa fille Michelle à l'Île d'Orléans.

*Nos crainte on commencer des ce moment. Le reportage nous a appris que Ultramar ne prenais pas ses responsabilités pleine et entière. Car il était au courant de l'âge de leur réservoir et que dans les année 80, ses réservoir avait une faiblesse et en 84, les laboratoire des assurance du Canada, recommandais la pose d'une plaque supplémentaire vis-à-vis des embouchures du réservoir. L'une de ses plaques est située précisément au point de contact de la baguette. Le réservoir perforé d'Ultramar n'étais pas muni de ces plaques.
(Document La Facture)*

D'après nos recherche des ruptures de pipeline, le document sur l'analyse des ruptures dans les principaux réseaux pipelinières du Canada et relevé des tendances. À la page 4, 1^e décennie, de 1984 à 1993, il est dit que la corrosion externe est de 9% sur les pipelines. 2^e décennie, la corrosion externe de 1994 à 2003, est monter à 48% sur les pipelines. Pour nous ses encore plus inquiétant. (Document Analyse des ruptures)

Ultrammar, suite au réunion du Bape, nous disent qu'ils sont responsable et fiable. Je n'ai pas confiance eu eux, après avoir vue ce reportage.

Parce que nous, nous ne somme pas les premiers propriétaire de cette terre à bois. Que se passerat-il s'y il trouve des contaminent en installent leur pipeline. Suite au reportage et à nos recherche de rupture de pipeline, nous ne somme pas capable de supporter moralement, physiquement et monétairement toute les contraintes que ce pipeline peux nous apporter à perpétuité, et même présentement nous sommes affecter moralement, physiquement et monétairement. Car nous considérons notre moral et nos inquiétude plus importante que le transport du pipeline.

Le transport par bateau, pour nous est le moyen le plus sécuritaire environnementalement, car le pétrole est récupérable dans l'eau et tandis que sur nos terre, cela doit occasionner des coût plus faramineux de décontamination, et même avant ou après qu'il ait une fuite éventuelle nous craignons une contamination des nappes phréatique de notre eau potable et des sol.

Si le Gouvernement Provincial, ne soutien pas ses citoyens et que Ultrammar dit que le tracé privilégier passe sur nos terres, ils devront s'adapter à nos exigence, à nos besoin et à notre machinerie sur toute la longueur du pipeline. Ils devront nous donnez l'immunité totale conte les poursuites, enlever la perpétuité, car lorsqu'il ne se serviront plus du pipeline, ils devront l'enlever à leur frais et nous dédommager et remettre le terrain dans sont état naturel. Ultrammar devra payer toutes les frais des études environnementales qui seront nécessaire et au besoin.

Nous ne faisons pas partie de l'entente de UPA, et nous ne signeront pas un document qui nous oblige a signer tout autre documents. Mais nous allons exiger à Ultramar de nous donner des redevances renégociables aux 5 ans, comme le permet la loi de l'office Nationale de l'énergie. (ONÉ) Même si nous sommes pas régie par l'office Nationale de l'énergie(ONÉ).